

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2013**

Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire à la mairie le vendredi 24 mai 2013 à 18h 30 sous la présidence de François ANDRE, Maire.

Absents excusés : Philippe BERGOT, Morgane CALVEZ, Jacky PEDEN.

### **INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

→ Le Maire a renoncé au droit de préemption urbain de la commune à l'occasion de :

- La vente d'une maison d'habitation, au bourg de TREFLEZ, par la succession de Mme Célestine BOUCHER, à M. Joël FUZELIER.
- La vente d'une parcelle de terrain, à usage de talus, à Golvézou, par Mme Anne Marie CABON à M. et Mme François URIEN.

→ Renouvellement du contrat de maintenance informatique de la bibliothèque avec la société MICROBIB pour un montant de 320 €.

### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde les subventions suivantes : AMCL maquettisme Tréflez (400 €) Lesneven, Le Folgoët Handball (20 €) Association Ensemble, Quinzaine Culturelle (252 €) Patin Club Plouider (100 €) Patin Club Le Folgoët (20 €) Amicale cycliste Goulven Plouider (200 €) Comité de Jumelage Tréflez/La Croix Barrez (500 €) Société de chasse Tréflez (150 €) Etoile sportive Tréflez (800 €) Mutuelle Nationale Territoriale (44 €) Secours Catholique (150 €) Dojo Plouescatais (200 €) Dojo de Kerlouan (40 €) Ecole Artistique de Plouescat (150 €) Institut Formation des Adultes Brest (138 €) Association d'écoles Ar Pintig (200 €) Institut rural Lesneven (60 €) Théâtre Brin de Folie Le Folgoët (20 €) Basket BBCK (400 €) Banque Alimentaire (114 €) Sport Nature Plouider (120 €) Stade Lesnevien Athlétisme (40 €) Foot Lanhouarneau Plounevez Lochrist (250 €) 1,2,3, Boutchous (100 €) Memoria Medieval Heram Tréflez (600 €) Tennis Plouider (100 €) La Nuit des Etoiles Tréflez (1 500 €) La Croix Rouge (40 €) Ecole de Musique de Lesneven (60 €).

Par ailleurs, la commune offrira un trophée à l'occasion de la prochaine Transléonarde.

Enfin, la commune va acquérir 2 panneaux d'informations destinés aux Associations de Tréflez. L'un sera placé au carrefour de la Gare, l'autre à Keremma.

### **REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OPERATEURS DE TELEPHONIE**

Il est désormais de la compétence du conseil municipal de fixer la redevance due par les opérateurs de télécommunication pour les permissions de voirie nécessaires au raccordement de leurs clients. A l'unanimité, le conseil municipal adopte la redevance plafond fixée par les textes en vigueur.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU KERNIC**

Le conseil municipal valide :

→ la délibération du conseil communautaire concernant le transfert de la compétence « entretien et balisage des sentiers de randonnée et organisation d'animations ».

JP/FA

→la reprise de l'ensemble des statuts de la Communauté de Communes qui ont évolué au fil du temps.

→Le nombre de représentants des communes lors du prochain renouvellement des conseils municipaux en 2014. La commune de Tréflez aura 3 représentants dont 1 vice-président.

→Enfin, la commune de Tréflez s'associe aux communes de la Communauté de communes pour l'achat groupé des fournitures administratives.

#### **MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.L.U.**

M. le Maire rappelle au conseil qu'une procédure d'autorisation de mouillage collectif sur le domaine public maritime est en cours. Compte tenu d'une incohérence entre le document graphique et le règlement de la zone au P.L.U. la régularisation ne peut se faire en l'état. S'agissant d'une erreur matérielle survenue lors de l'élaboration de la révision, une modification simplifiée du P.L.U. peut être envisagée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre en œuvre la procédure de modification simplifiée.

#### **DECLARATION D'EXISTENCE DE LA CALE DE MISE A L'EAU D'ENEZ VIHAN**

Dans le cadre d'une démarche de légalisation des différents ouvrages présents sur le littoral des communes de la C.C.B.K., pour en faciliter la gestion future, le cabinet d'études mandaté a proposé aux communes concernées d'entamer une procédure de déclaration d'existence des ouvrages auprès des Services de l'Etat, chargés de la gestion du domaine public maritime.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à mener cette procédure pour la cale d'Enez Vihan.

#### **REHABILITATION/REAMENAGEMENT DE LA SALLE OMNISPORTS**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, adopte un programme de réhabilitation et de réaménagement de la salle omnisports à réaliser sur les prochaines années. Compte tenu des enjeux financiers, et des délais divers, il est nécessaire de préparer les dossiers de subvention dès maintenant.

#### **AFFAIRES DIVERSES**

Arnaud QUELENNEC fait part au conseil des dangers liés à la vitesse excessive des véhicules descendant de Toullouarn vers Keremma. La modification des règles de circulation dans le secteur, notamment au niveau du carrefour va être étudiée.